

Séance du 01 mars 2022

L'an deux mil vingt deux et le premier mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	15	13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Étaient présents :

Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Procurator(s) :**Étai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
25 février 2022

Étai(en)t excusé(s) :

Mme CASIRIAIN Elena, M. HEGUY Antton

Date d'affichage
25 février 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 15 mars 2022

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme FALXA Odile

15 mars 2022

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

et publication du

15 mars 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 1er mars 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un excédent reporté de :	16 775,50
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	16 775,50
- un excédent d'investissement de :	21 349,50
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	21 349,50

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	16 775,50
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	16 775,50
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	21 349,50

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à OSSES, le 1er mars 2022

Le Maire, OÇAFRAIN Jean-Marc

